

L'hon. M^{me} FAIRCLOUGH (*Surintendante des Affaires indiennes*): Monsieur le président, à mon sens, il serait bon de se rappeler, en parlant du bien-être, que ce crédit est uniquement pour la nourriture. On ne saurait comparer ce montant aux sommes versées pour le bien-être dans les municipalités non indiennes, car la base de calcul n'est pas la même.

M. FRASER: On peut employer ces deux chèques au magasin et même les encaisser après coup, n'est-ce pas?

M. JONES: Il s'agit de chèques du gouvernement.

M. MCQUILLAN: Monsieur le président, pouvez-vous nous dire quel est celui de ces traités qui concerne la Colombie-Britannique?

M. JONES: Il n'y en a pas à l'ouest des Rocheuses. Il n'y a que très peu d'Indiens dans la partie Nord-Est de la Colombie-Britannique qui soient visés par un traité; les autres ne le sont pas.

M. MURPHY: Étant donné que divers ministères du gouvernement ou des ministères particuliers sont intéressés, existe-t-il un comité interministériel qui se charge de cette question? Est-ce que la liaison se fait par l'entremise d'un comité spécial?

M. JONES: Oui, monsieur le président, nous avons de concert avec les Services de santé des Indiens, un comité interministériel permanent, formé d'infirmières et de médecins, qui se réunit au moins une fois par mois pour discuter de leurs problèmes. Ces infirmières et ces médecins, tout comme nos surintendants se tiennent constamment en contact, sur place, avec les Indiens. Nous avons pu constater l'utilité de ce comité interministériel, qui travaille à l'extérieur avec ses propres médecins et nos surveillants régionaux.

Nous tenons aussi de fréquentes réunions avec le ministère du Nord canadien, mais ce n'est pas en vue de discuter un programme permanent comme celui des Services de santé des Indiens et du Nord.

M. MURPHY: Il n'y a donc pas de comité interministériel à Ottawa?

M. JONES: Chargé des affaires indiennes, non, monsieur.

La sénatrice INMAN: De quelle façon vous assurez-vous que l'argent sert exclusivement à l'achat de nourriture?

M. JONES: Nous estimons que les Indiens sont aussi dignes de confiance que toute autre catégorie de personnes.

Si vous me permettez de parler des allocations familiales, en 1945 nous nous sommes demandé si nous devions remettre les chèques aux Indiens. Or, nous avons constaté qu'ils étaient capables, comme nous l'avions cru, de répondre à notre confiance, car ils avaient de la maturité. Dès le début,—et je crois que le sénateur Fergusson m'appuiera sur ce point,—on n'a pas constaté plus d'abus chez eux en matière d'allocations familiales que chez les non-Indiens.

La sénatrice INMAN: Nous étions parfois obligés de verser les chèques à un tuteur.

M. JONES: Je pourrais peut-être ajouter que la gestion des secours directs est, en toute probabilité, l'aspect le plus difficile de notre administration. Toutefois, nous croyons que, dans l'ensemble, l'Indien réagira favorablement à ce traitement d'adulte et n'en abusera pas. Rares sont ceux qui en abuseront.

M. GUNLOCK: Pour revenir à la question d'éducation, je me demande si vous pourriez nous citer un chiffre exact. A un moment donné, vous avez fixé le nombre d'étudiants à 38,000, moins quelque 8,000 qui sont visés par des ententes avec les municipalités. Est-ce que ce nombre comprend les étudiants dans les Territoires du Nord-Ouest, qui relèvent du ministère du Nord canadien?